

CORONAVIRUS COVID-19

La crise du coronavirus bouleverse nos vies privées comme nos vies professionnelles. Le SCSI se mobilise pour faire remonter les difficultés aux autorités, à tous les niveaux, et favoriser des modalités d'organisation des services qui préservent la santé des policiers.

Retrouvez sur notre site toutes les informations et documents utiles dans un espace dédié :

scsi-pn.fr/les-dernieres-infos

LE SCSI INVITE TOUS LES POLICIERS MUNIS DE MASQUES À LES UTILISER DÈS LORS QU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE !

POLICIERS PROTÉGÉS = CONTRÔLES EN SÉCURITÉ

NOS DEMANDES POUR LA SÉCURITÉ DES MISSIONS DE POLICE EN CONTEXTE ÉPIDÉMIQUE :

- Autorisation du port du masque à tous nos collègues ;
- Dépistage systématique en cas de suspicion de contamination ;
- Désinfection des matériels, véhicules, bureaux ;
- Organisation de gardes d'enfants gratuites comme pour les soignants ;
- Mise en œuvre et programmation des réserves.

Nous exigeons davantage de mesures prophylactiques pour faire face aux multiples carences matérielles, managériales et organisationnelles de notre administration qui reflètent, dans la crise, nos constats maintes fois répétés sur les dysfonctionnements de la structure policière.

Nous attendons avec impatience l'arrivée des masques annoncée par Christophe Castaner et espérons qu'ils seront dirigés rapidement vers les effectifs prioritaires.

CONTINUITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Le secrétariat général du ministère de l'Intérieur indique que les services gestionnaires de la paie et la DGFIP fonctionnent également en mode dégradé. Par conséquent, les traitements d'avril et mai seront versés sous la forme d'une reconduction de la somme perçue au mois de mars. Les éventuelles évolutions (positives ou négatives), impactant les salaires, ne pourront être prises en compte sous forme de correction qu'au moment de la reprise de l'activité habituelle des services RH et du ministère de l'Économie.



- Les astreintes ainsi que les heures de nuit, de dimanches et de jours fériés effectuées au cours du premier trimestre 2020 ne seront pas indemnisées sur la paye du mois de mai mais sur celle de juin.
- Le paiement des jours de CET devrait intervenir sur la paye du mois de juin ou du mois de juillet.
- Le paiement de l'IJAT sera assuré dans les conditions habituelles.

CONSEIL NATIONAL DU SCSI ANNULÉ

Le conseil national qui devait se tenir au Mans du 17 au 19 mars 2020, suite au départ de Jean-Marc Bailleul, a été annulé. Conformément aux statuts de notre organisation, Christophe ROUGET occupe désormais les fonctions de secrétaire général, par intérim, dans l'attente du prochain conseil national où il sera procédé à une élection.



Une boîte fonctionnelle a été créée au sein de la DRCPN pour répondre aux questions des policiers en lien avec le coronavirus COVID-19 :

drcpn-info-agent-covid19@interieur.gouv.fr

SUSPENSION DU JOUR DE CARENCE

Après plusieurs jours d'insistance de la CFDT, le secrétaire d'État en charge de la fonction publique, Olivier Dussopt, a finalement annoncé le 21 mars la suspension globale du dispositif du jour de carence pendant le temps de la crise sanitaire, y compris pour les agents publics. Cette décision de bon sens met fin à une injustice criante puisque les fonctionnaires confinés ou les salariés du privé ne subissaient pas de jour de carence, alors que ceux malades du coronavirus voyaient leur rémunération amputée d'une journée ! La CFDT Fonction Publique a mené cette bataille avec détermination pour que le gouvernement applique une politique cohérente et à la hauteur de la situation.



LE SCSI OBTIENT LE REPORT DE LA RÉFORME DE LA DCSP



Au vu des circonstances actuelles, qui rendent évidemment impossible un dialogue social serein autour des réorganisations projetées, le SCSI a demandé par courrier le 18 mars au Directeur Central de la Sécurité Publique le report à une date ultérieure de la réforme. Les services de la DCSP doivent pouvoir concentrer leur énergie sur la crise en cours qui les sollicite fortement. La DCSP nous a confirmé le report de cette réforme à la date du 30 septembre.

SUSPENSION DES FORMATIONS INITIALES ET DES STAGES

La scolarité à l'ENSP est suspendue depuis le 16 mars. Les officiers stagiaires de la 24ème promotion demeurent en stage dans les services, quand les internes et externes déjà policiers en tant qu'anciens membres du CEA de la 25ème sont sollicités pour renforcer des commissariats proches de leur domicile.



STAGE STATUTAIRE COMMANDANT

Alors que l'administration prévoyait dans un premier temps de maintenir 130 officiers à Cannes-Ecluse pour la troisième semaine du stage statutaire de franchissement de grade commandant, le SCSI est intervenu pour que le principe de précaution s'applique. L'ENSP étudie les modalités de suivi de cette 3ème semaine et de validation du stage. Les ressources de la e-formation pour un enseignement distanciel pourraient être utilisées. Nous avons d'ores et déjà demandé au DGPN que les collègues promus au grade de commandant soient bien nommés au 1er juillet 2020 comme prévu, si nécessaire avec un aménagement des conditions de suivi du stage statutaire.

Mutations

Les mouvements au sein de l'administration sont suspendus pour la durée de la crise. Seules certaines mutations, entérinées avant le 16 mars, pourront prendre effet si les conditions matérielles le permettent.

TEMPS DE TRAVAIL

La publication de l'instruction complémentaire a été reportée. Elle devrait rentrer en application au 4 mai 2020.

De nouveaux codes sont disponibles sur Géopol dans le cadre de cette situation exceptionnelle, lesquels correspondent aux positions administratives des collègues confinés et en réserve.



Suivez-nous sur Twitter @PoliceSCSI pour retrouver en temps réel l'activité et les propositions du syndicat !